

Procès-Verbal du conseil municipal du 22 juillet 2026
--

L'an Deux Mille Vingt-six, le 22 juillet à 18h, le Conseil Municipal de **ST ANDEOL**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ROBINNE, maire.

- Présents : M. ROBINNE Bruno, Mme FARGETON Dominique, M. GEORGERY Tristan, M. DEHON Roland, Mme VASSELIN Agathe et Mme DUFFY Orianne.

Représentés : M. CHAPELLE Claude

Secrétaires de séance : Mme DUFFY Orianne

Monsieur Bruno ROBINNE, ouvre la séance à 18h10, et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2026
- 2- Délibération adhésion SDED
- 3- Délibération sur le montant des travaux et point placette : date achat amiable et démarrage travaux
- 4- Information subvention Région et SDED pour le nouveau logement communal
- 5- Suivi projet de réparation de l'enrochement d'une berge de la Sûre au pont de Ribière
- 6- Point finances suite à la rencontre avec le conseiller aux finances locales
- 7- Point élections sénatoriales. Quels seront les candidats ? Quelles voix représentera le délégué aux élections de septembre 2026 ? Les habitants présents au conseil municipal seront invités à exprimer leur avis à cette dernière question
- 8- Point commission communales et extra-communales : site internet, gestion de l'eau, formation prévention au feu, ... Les habitants sont invités à participer aux discussions liées à ces commissions
- 9- Informations diverses : Saint-Andéol ou Saint-Andéol-en-Quint ?

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- DELIBERATION ADHESION SDED

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région ainsi que le SDED pourront subventionner les travaux du logement communal. Ainsi, pour bénéficier d'une subvention de 40 % du Syndicat Départemental d'Électrification de la Drôme sur les travaux d'isolation thermique du futur logement, il convient :

- d'approuver le règlement actualisé de la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire ;

- d'adhérer à la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED et de verser le premier montant de l'adhésion à compter du 1er janvier 2026, à raison de 0,511 €/hab. [compte tenu de l'application du minimum de 201,82 €].

Délibération adoptée à l'unanimité.

Concernant les autres subventions envisageables, l'État pourrait également intervenir.

3- DELIBERATION MONTANT DES TRAVAUX ET POINT PLACETTE : DATE ACHAT AMIABLE ET DEMARRAGE TRAVAUX

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de lancer la procédure de cessibilité.

Une date de vente a finalement pu être trouvée avec la propriétaire et le notaire pour une vente à l'amiable, le 6 août 2026, selon les modalités de l'accord signé en octobre 2025. La demande d'expropriation a été arrêtée en conséquence.

La consultation des entreprises a eu lieu en mars 2026 : trois entreprises consultées, une seule offre, celle de l'entreprise Liotard. L'estimation des travaux, avec des aléas de 10 %, s'élevait à 60 527 € HT. Le montant de l'offre, après analyse, s'élève à 65 565 € HT, soit + 8 %.

Il est possible de négocier le contrat afin de retirer le suivi des plantations du marché de l'entreprise, celui-ci étant alors pris en charge par l'employé communal. Cette alternative permettrait de ramener le devis à moins de 60 000 € HT.

Le conseil municipal délibère pour autoriser la signature du marché au montant de l'offre ou à un montant inférieur si des adaptations s'avéraient possibles après négociation.

La signature du marché avec l'entreprise Liotard aura lieu le 25 août, de même que l'ordre de service fixant le commencement des travaux début octobre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- INFORMATION SUBVENTION REGION ET SDED POUR LE NOUVEAU LOGEMENT COMMUNAL

La mairie a contacté le Conseil Régional ainsi que le SDED pour des subventions sur le futur logement communal aménagé dans les combles. La Région peut subventionner un tel projet à hauteur de 40 % du montant des travaux HT, et le SDED jusqu'à 40 % des dépenses éligibles d'isolation. Le montant total des subventions devrait ainsi pouvoir atteindre 80 %. Ces subventions seront à demander en octobre.

Ce projet ne sera pas réalisé avant l'année prochaine, afin de ne pas grever les finances communales.

5- SUIVI PROJET DE REPARATION DE L'ENROCHEMENT D'UNE BERGE DE LA SURE AU PONT DE RIBIERE

Monsieur le Maire rappelle que l'enrochement du pont avait été abîmé par les crues de novembre dernier. Cet endommagement fait courir le risque de voir la rivière passer derrière la culée du pont.

Aucuns travaux dans la Sûre ne peuvent être réalisés sans l'accord de la DDT, qui valide le mode opératoire afin de limiter au minimum l'impact sur la biodiversité. Le dossier de réparation de l'enrochement a été déposé le 23 juin à la DDT et, à ce jour, nous n'avons aucune réponse.

Le devis de l'entreprise Liotard propose plusieurs options selon les précautions prises. Le montant maximum du devis s'élève à 11 868 € TTC. Il semble qu'aucune subvention ne puisse être obtenue, bien que des demandes aient été faites à l'État et au Département.

Les travaux devraient être réalisés en septembre.

Agathe VASSELIN se charge de contacter l'Agence de l'eau, ainsi que le SMRD, pour voir s'il est possible d'obtenir des subventions.

6- POINT FINANCES SUITE A LA RENCONTRE AVEC LE CONSEILLER AUX FINANCES LOCALES

Monsieur le Maire n'a rien de précis à indiquer aujourd'hui.

En fonction des travaux déjà listés, le conseiller aux finances locales a bien noté que l'année 2026, telle que prévue, serait une année clef, dans la mesure où de gros montants ont été avancés pour les travaux de phytoépuration, sans que les subventions prévues aient encore été versées à la commune.

Il est donc possible qu'il soit nécessaire de reporter une nouvelle fois les travaux du trottoir de Lallet, ainsi que les places de parking à réaliser à Ribière.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera également nécessaire de faire passer l'épaveuse sur les routes communales avant l'hiver.

Un nouveau rendez-vous est fixé en août avec le conseiller aux finances locales, afin de trouver des solutions à cette marge financière réduite.

7- POINT ELECTIONS SENATORIALES.

Les habitants sont invités à prendre la parole durant ce point.

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant, il revenait au maire de voter aux sénatoriales en tant que grand électeur, sans qu'il ait à rendre compte à personne. Depuis cette année, un délégué est élu par le conseil municipal. Plusieurs options s'offrent donc à nous :

- faire confiance au délégué élu pour voter en son âme et conscience ;
- demander au délégué de voter pour un candidat précis, désigné par exemple par un vote des membres du conseil ;
- consulter la population pour décider du candidat à soutenir.

Le délégué, Bruno ROBINNE, informe qu'il ne votera jamais pour le Rassemblement National. Il précise toutefois qu'il ne tiendra rigueur à personne de vouloir voter RN et que ses relations, amicales ou autres, n'en seront aucunement affectées.

M. Alain MATHERON, actuel président de la Communauté de communes du Diois, s'était présenté sous l'étiquette « Place Publique ». Il aurait depuis retiré sa candidature au profit de la liste socialiste conduite par Mme ROCHAS.

Mme Nathalie NIESON, maire de Bourg-de-Péage et présidente du SDED, se présente pour succéder à Bernard Buis, sénateur sortant siégeant sous l'étiquette du groupe des Démocrates, Progressistes et Indépendants au Sénat.

Bernard BUIS a été et reste assez présent sur le terrain et très actif pour les communes.

Mme Marie-Pierre MOUTON, ancienne présidente du conseil départemental de la Drôme, se présente sous la liste Les Républicains.

Un candidat du Rassemblement National, Mme Françoise SEIGNOBOS, se présente également.

Le conseil propose de consulter les habitants pour définir le candidat pour lequel le délégué votera. Un vote consultatif sera organisé lors du conseil du 25 septembre, entre 18 h et 20 h.

8- POINT COMMISSION COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES : SITE INTERNET, GESTION DE L'EAU, FORMATION PREVENTION AU FEU, ... LES HABITANT SONT INVITE A PARTICIPER AUX DISCUSSION LIEES A CES COMMISSIONS

Site internet : Oriane DUFFY a beaucoup avancé sur le site, qui sera opérationnel à la rentrée, en septembre, en collaboration avec Bruno ROBINNE, Jean-Claude MENGLONI et le constructeur du site, William. Bruno s'engage à relire les pages déjà conçues afin de mettre le site en ligne, même s'il n'est pas terminé.

Formations premiers secours et extincteurs : Dominique FARGETON rappelle que cette formation se déroule au local de la Croix-Rouge, à Die, et s'organise à partir de 3 personnes. Le tarif est de 60 €/personne ; la commune propose de prendre en charge une partie du coût, jusqu'à 180 €. Cela peut s'organiser à partir de septembre. Le chargé de l'entretien des extincteurs propose aussi une formation spécifique aux extincteurs. À priori, le prix de cette formation (encore inconnu) serait divisé par le nombre de participants.

Prévention incendie : Il manque encore le plan de prévention, engagé depuis plusieurs années sans avoir été finalisé. Roland DEHON propose de le reprendre en main et de le finaliser.

L'essentiel des forêts de la commune est privé, bien qu'une partie appartienne à la commune ; il est nécessaire de savoir comment gérer ces forêts pour prévenir le risque d'incendie. C'est au CRPF qu'il faut s'adresser. D'après une élue de Vachères, au-delà d'un certain seuil (20 hectares depuis 2023), les propriétaires doivent établir un plan de gestion de leur forêt, valable de 10 à 20 ans. C'est dans ce plan de gestion que des objectifs DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) peuvent être inscrits. Cette question gagnerait à être réfléchie à l'échelle de la communauté de communes.

Commission eau : Monsieur le Maire rappelle que le SMRD est intéressé et se questionne déjà sur les retenues d'eau, les béalières, etc. Roland DEHON propose d'avancer sur le sujet.

Rencontres intercommunales : Monsieur le Maire et Agathe VASSELIN se coordonnent pour avancer sur ce projet d'ici début septembre. Agathe VASSELIN propose de rédiger un document de travail (papier martyr) pour faire évoluer l'idée d'une mise en commun entre communes.

9- INFORMATIONS DIVERSES : SAINT-ANDEOL OU SAINT-ANDEOL-EN-QUINT ?

Dans les archives, aucune délibération du conseil municipal ne mentionne de décision de changement de nom de la commune. Celle-ci s'est appelée, au gré du temps, « Saint-Andéol et Saint-Étienne-en-Quint », « Saint-Andéol-en-Quint » ou « Saint-Andéol ». Jusqu'en 1995, un même compte rendu de conseil pouvait porter les deux graphies, « Saint-Andéol-en-Quint » puis « Saint-Andéol ». Ce n'est que ces dernières années qu'il a été décidé, face aux demandes de l'État visant à coordonner les panneaux et autres indications, que la commune s'appellerait « Saint-Andéol ». Malgré tout, aujourd'hui encore, la préfète utilise les deux noms : « Saint-Andéol » et/ou « Saint-Andéol-en-Quint ».

TOUS LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ONT ETE TRAITES, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H41.

Signature du Maire, Bruno ROBINNE	Signature du dernier secrétaire de séance Orianne DUFFY
--------------------------------------	--